



Publication gratuite

N°23

Décembre 2024

LA GAZETTE DE JOUY-SUR-MORIN



Photo Aérienne de Jean-Yves GAUTRON



LES ALERTES ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêts de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre Commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.



2

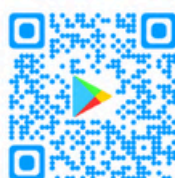
Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune ou son code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur
app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !





Edito de Monsieur le Maire

CHÈRES JOUYSSIENNES, CHERS JOUYSSIENS,

L'année 2024 a été marquée par des événements météorologiques particulièrement difficiles pour notre commune. En février, puis en août et enfin en octobre, notre territoire a été frappé par trois inondations successives qui ont causé des dégâts considérables et perturbés la vie de nombreux foyers. Face à cette situation dramatique, je tiens à exprimer ma solidarité et mon soutien indéfectible aux sinistrés.

Dès les premières alertes, j'ai été présent aux côtés de chacun d'entre vous, en étroite collaboration avec les services municipaux et les autorités compétentes, pour assurer l'organisation des secours et le soutien logistique nécessaire. Il est essentiel dans ces moments de crise de ne pas se sentir seul et d'avoir l'assurance que la commune se mobilise pleinement pour accompagner les victimes.

Dès Février, nous avons pris les mesures nécessaires pour améliorer notre prévention face à de tels risques, avec l'aide des services de l'État. Je tiens à remercier le Conseil Régional et Départemental pour les subventions importantes reçus pour vous venir en aide, et réparer les biens municipaux impactés par les crues.

Je tiens également à remercier tous les bénévoles, les pompiers, et les équipes municipales qui ont œuvré sans relâche pour minimiser les impacts de ces inondations et apporter leur soutien à ceux qui en avaient besoin. Grâce à leur engagement, nous avons su faire face ensemble à ces épreuves.

Dans les mois à venir, des travaux de prévention seront mis en œuvre pour réduire les risques d'inondations et renforcer notre résilience face aux intempéries. Nous continuerons à travailler ensemble pour protéger notre commune et ses habitants.

Soyez assurés que la commune sera toujours à vos côtés en cas de besoin, et que nous ne laisserons aucun sinistré sans réponse.

Malgré les difficultés, nous avons poursuivi le travail d'investissement et d'amélioration de votre cadre de vie. Grâce à une subvention de l'état dans le cadre de Paris2024, nous avons inauguré un nouveau terrain multisport.

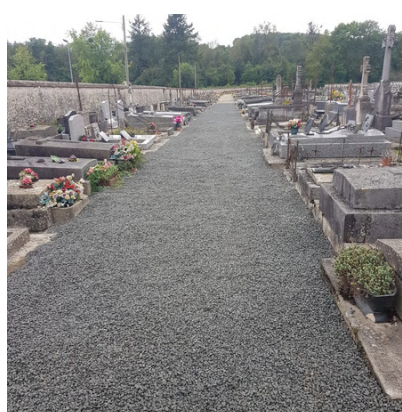
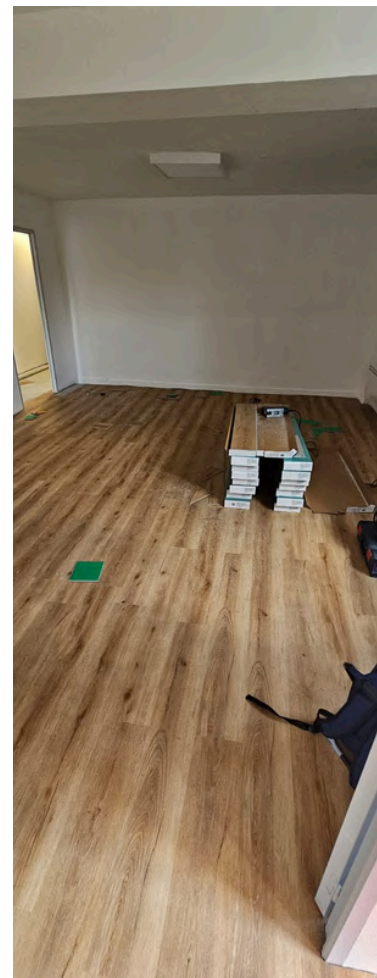
En attendant de vous retrouver toutes et tous à la cérémonie des vœux, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Michael ROUSSEAU
Maire de Jouy-sur-Morin



Travaux & Cadre de Vie

Encore en 2024, les équipes des services techniques ont participé activement aux travaux de rénovation et d'investissement de la commune : Création d'une salle de réunion à l'école du Centre, Réaménagement des anciens locaux du CPI, Remplacement d'une borne incendie, Rénovation de 2 salles de classe et de la salle du Conseil Municipal, Entretien du cimetière, Peinture de route et rebouchage des nids de poules ...



La commune poursuit son engagement en faveur du bien-être et de l'environnement avec plusieurs projets majeurs. Un nouveau Cityparc, financé à hauteur de 50% par l'Agence Nationale du Sport, est accessible aux jeunes jouyssiens, offrant ainsi un espace de loisirs modernisé. Parallèlement, le Point Relais Lecture, déjà apprécié des visiteurs, voit ses installations agrandies pour favoriser l'accès à la lecture. Enfin, la municipalité poursuit son programme de fleurissement, embellissant les espaces publics et renforçant l'attractivité du territoire. Ces initiatives témoignent de la volonté de la municipalité de dynamiser la qualité de vie des jouyssiens.



Finances

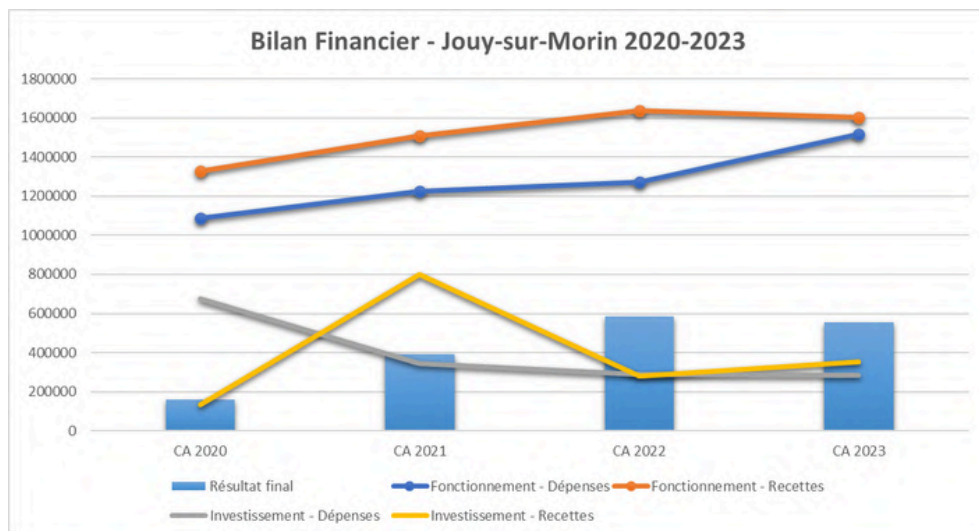
Depuis 2020, les finances de notre commune sont non seulement équilibrées, mais également solidement structurées, offrant ainsi une stabilité financière essentielle pour l'avenir de notre collectivité. Grâce à une gestion rigoureuse, transparente et responsable, nous avons réussi à maintenir un niveau d'investissement dans des projets qui bénéficient à tous.

Bilan 2023...

Le bilan de l'année 2023 montrent une légère baisse des recettes de fonctionnement alors que les dépenses augmentent de façon importantes. L'inflation des produits de consommation, reportés sur les prix d'achat des prestations utilisés par les services municipaux explique

en majeure partie cette augmentation anticipée. Dans le même temps, la municipalité poursuit son programme de réparation et d'investissement. Par exemple avec la reprise de la route de rebais et celle de l'Épine ovale, ou encore la modernisation des sanitaires de l'école du Centre.

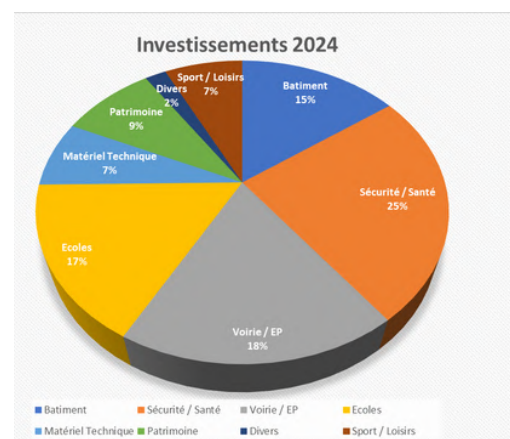
La commune s'est doté aussi, d'un plan de fleurissement et d'amélioration du cadre de vie qui nécessite une augmentation des dépenses dans un premier temps, pour l'achat des plantes et l'aménagement des parterres



... Budget 2024

BUDGET 2024 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2024 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	713 001,00 €	Chapitre 70 : Produits des services	160 035,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel, frais ass	811 900,00 €	Chapitre 73 : Impôts et taxes	780 650,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion coura	157 370,00 €	Chapitre 74 : Dotations et participations	556 971,59 €
Chapitre 66 : Charges financières	111 416,00 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	81 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Chapitre 76 : Produits financiers	6,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements	- €	Chapitre 78 : Reprises sur Provisions	- €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfe	21 742,50 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
023 Virement à la section	318 614,68 €	Chapitre 013 : Atténuation de charges	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 135 044,18 €	002 Excédent de fonctionnement	555 381,59 €
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 135 044,18 €

BUDGET 2024 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2024 : RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 001 : Solde d'exécution investisseme	0,00 €	Chapitre 001 : Excédent antérieur reporté	21 940,13 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	48 990,96 €	Chapitre 024 : Virement de la section Fonctionnement	318 614,68 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	140 300,00 €	Chapitre 024 : Produits de cessions des immobilisations	179 000,00 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements ve	0,00 €	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	172 586,06 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	902 084,91 €	Chapitre 13 : Subvention d'investissement	376 302,50 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	350,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfér	0,00 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 742,50 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 091 375,87 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 091 375,87 €



L'année 2024 a été marquée par un budget ambitieux en terme d'investissement sur la santé et la voirie (100000€ dépensés sur la voirie, travaux de bâtiment, ...) Des travaux importants dans les écoles ont été lancés notamment en terme d'isolation et de confort pour les élèves. Sur le fonctionnement, les charges de la commune progressent légèrement notamment suite à l'augmentation du prix de l'énergie et de l'inflation. Les recettes progressent légèrement suite à une augmentation de la fréquentation des services périscolaires, et une augmentation des bases foncières (alors que la commune n'a pas augmenté ses taux d'impositions).

Lutte contre l'habitat indigne

Guide pratique de la déclaration de mise en location

I - Le permis de louer, qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de communes est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre et a décidé de la mise en place du dispositif " PERMIS DE LOUER"

- Conduit sur les communes de Jouy-sur-Morin et La Ferté-Gaucher à compter de juin 2025 sur des périmètres rencontrant des problématiques de logements délaissés ou dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.
- Dès la date de mise en œuvre opérationnelle du dispositif, le régime de déclaration de mise en location impose à tout bailleur privé d'informer la municipalité de toute nouvelle signature de bail en joignant le diagnostic technique du bâtiment.
- Les logements situés dans le bourg de la commune, dans les hameaux de la Chair aux Gens et de Champgoulin sont concernés (zone UA du PLU)

II - Comment déclarer la mise en location ?

• ETAPE 1 : DEPOT DE LA DECLARATION DE MISE EN LOCATION

Après la signature d'un bail de location, le propriétaire a 15 jours pour déposer en papier, à la mairie, le CERFA n°15651 accompagné du diagnostic technique. Cette procédure est à renouveler à chaque nouvelle location avec un nouveau locataire sauf en cas de renouvellement de bail, ou de signature d'avenant.

• ETAPE 2 : REMISE D'UN RECEPISSE

Le dossier est complet : il vous est délivré un accusé de réception dans les 15 jours

Le dossier est incomplet : une demande de pièces complémentaires est envoyée. Le propriétaire dispose de 15 jours pour fournir les documents manquants. Passé ce délai, le propriétaire se voit dans l'obligation de déposer une nouvelle demande.

Le propriétaire qui met en location un logement sans avoir fait la déclaration préalable risque jusqu'à 5 000 € d'amende.

Lorsque le maire est informé que le propriétaire n'a pas respecté l'obligation de déclaration, le propriétaire a 1 mois pour justifier sa situation.

Réunion publique d'information

Le 26 mars 2025 à 18h30
Maison des Associations
rue du Bouloi - 77320 Jouy-sur-Morin

Le CERFA du Permis de louer ↗



Conseil Municipal

À chaque édition, vous retrouvez un compte-rendu rapide des décisions prises pendant les conseils municipaux de la commune. Le conseil municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux. Le conseil est chargé de régler "par ses délibérations les affaires de la commune".

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Achat d'un véhicule électrique d'occasion pour 7500€. Lancement des travaux de la salle du conseil et salle des mariages. Adoption des travaux d'éclairage 2024 : Création d'un point lumineux place du bouloi, ajout d'un point lumineux rue du Bouloi, rue des Beauchien, et rue de Pinebart pour un montant total de 14318€ HT dont une subvention de 2251€. Lancement de la procédure de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Approbation du compte de gestion et administratif 2023 de la commune pour résultat définitif excédentaire de 555381,59€. Remplacement des fenêtres dans les futurs logements du 15 rue Saint Pierre pour un montant de 14 280€ TTC. Travaux d'électricité dans l'ancien CPI (futur cabinet médical) pour un montant de 5 305€. Validation des travaux de voirie rue des Orgeveaux pour 32 586€. Validation de la fin de la procédure d'incorporation de parcelles

en bien sans maître dans le domaine communal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Adoption du Budget 2024 en équilibre pour un total de 3226420,05€. Maintien des taux de taxes locales (TFB 33,87%, TFNB 35,83%, THRS 7,04%). Versement de 11000€ de subventions à des associations communales ou à vocation sociale. Achat d'un tracteur tondeuse pour un montant maximum de 33840€. Incorporation des Associations Syndicales de Drainage du Clos de la Dame et du Champ de Paris dans le domaine de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Lancement de la procédure d'aliénation du Chemin rural des Cours Brûlés entre la VC n°7 et la RD204. Création d'un poste d'apprentissage en espace vert. Financement de la classe de neige 2025 pour la moitié du voyage. Maintien des tarifs de cantine (4,85€/repas) et augmentation des tarifs de la garderie (3,40€/enfant). Reprise de 50 concessions abandonnées dans le cimetière de la commune. Validation du projet d'implantation d'une ferme

photovoltaïque au sol sur la prairie appartenant à la commune derrière le lotissement de la Croix du Cygne (8 000€/ha/an).

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Lancement des travaux d'urgence pour l'église Saint-Pierre-Saint-Paul pour un montant de 120.000€. Validation du remplacement de la chaudière du 15 rue Saint-Pierre suite aux inondations. Création d'un Comité de l'Armistice pour le 8 mai 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

Instauration du Permis de Louer sur la commune. Lancement de l'enquête public pour le zonage pluvial. Demande de subvention auprès de la Région IDF et du Département 77 suite aux inondations. Travaux de voirie 2024 pour 97 027€. Vente de terrain en vue de la création d'un lotissement intergénérationnel. Programme d'étude et de travaux pour le pont de Sainfoin suite à un accident et aux inondations.





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire



INFORMATION À LA POPULATION

Ouvrage du Marais - JOUY-SUR-MORIN

Travaux prévus en 2025

Le **SMAGE des 2 Morin** en tant que **maître d'ouvrage** va engager des **travaux** pour améliorer le **fonctionnement du Grand Morin** au droit de **l'ouvrage des Marais**. Le Syndicat a établi des **objectifs ambitieux** pour cette opération :

Valoriser les zones d'expansion de crue et les zones humides afin de stocker l'eau en amont.

Rétablir la continuité écologique pour la libre circulation des sédiments et des espèces.

Restaurer les berges du Grand Morin pour mieux résister aux crues et l'hydromorphologie du cours d'eau pour réduire les inondations

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN PARTICIPE À LA RENATURATION DU GRAND MORIN.



www.smage2morin.fr



Retour sur les inondations

RETOUR SUR LES INONDATIONS DE FÉVRIER, AOÛT ET OCTOBRE 2024 : SOLIDARITÉ ET RÉACTIVITÉ AU CŒUR DE NOTRE COMMUNE

En février, août et octobre 2024, notre commune a été frappée par trois vagues d'inondations. Ces événements ont affecté plusieurs zones de la commune, mais grâce à la réactivité des élus, des agents municipaux, des services de secours et des bénévoles, les dégâts ont pu être limités. Malgré les difficultés, la solidarité a été exemplaire, et les secours ont agi avec professionnalisme.

26 ET 27 FÉVRIER 2024



1ER AOÛT 2024





10 OCTOBRE 2024



Utilisateurs occasionnels des transports franciliens, C'EST LA RÉVOLUTION BILLETTIQUE !

*Vous vous déplacez
ponctuellement ?*

**2 tickets au tarif unique valables
partout en Île-de-France (hors aéroports)**



*Vous prenez les transports
+ régulièrement ?*

**Navigo Liberté+ désormais valable
sur l'ensemble du réseau (hors OrlyVal)**



*D'un bout à l'autre de la région,
empruntez librement les transports,
bénéficiez de tarifs avantageux,
recevez votre facture en fin de mois.*

RÉSULTATS ÉLECTIONS LEGISLATIVES ET EUROPEENNES



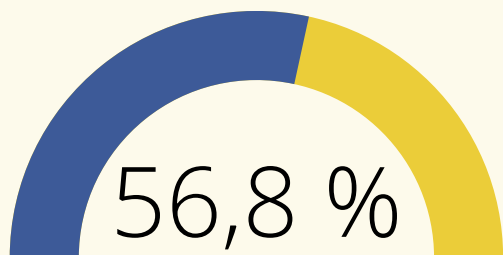
Les élections européennes du 9 juin 2024 ont suscité une participation active à Jouy-sur-Morin, avec un taux de 60%, en nette hausse par rapport aux scrutins précédents. Ce résultat témoigne de l'intérêt croissant de notre commune pour les enjeux européens. La liste Union pour l'Europe a largement remporté les suffrages locaux avec 35% des voix, suivie de la liste Alliance des Progrès qui a obtenu 28%. Le Parti de la Terre a recueilli 15% des voix, tandis que d'autres partis ont également enregistré des résultats modestes.

ELECTION LEGISLATIVES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Le Président de la République Française a dissout l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024 à la suite des résultats des élections européennes.

Le 30 juin 2024, 907 jouyssiens se sont exprimés, soit 60,88% de participation. Le dépouillement des résultats a relevé 18 bulletins blancs et 4 bulletins nuls.

M. Jean-Yves GAUDEY	2,98%
M. Nicolas FAUVEAU	1,43%
M. Mathieu GARNIER	18,41%
Mme Isabelle PERIGAULT	24,81%
M. Julien LIMONGI	52,37%



Avec 59,46% de participation, les jouyssiens se sont moins déplacés au second tour des élections législatives. En complément des 28 bulletins blancs et 9 nuls, les électeurs ont placé Monsieur Julien LIMONGI en tête du scrutin avec 495 voix (56,83%) et 376 bulletins pour Madame Isabelle PERIGAULT. A l'échelle de la circonscription, c'est Monsieur Julien LIMONGI qui a été élu député.

Écoles et Périscolaire

L'été 2024 a permis de rénover l'école du centre, avec la remise à neuf de 2 classes et des sanitaires. Ce projet a été réalisé après plusieurs années d'attente, la municipalité ayant retardé les travaux en raison du projet de regroupement scolaire, qui a pris du retard. L'agrandissement du point relais lecture a également nécessité le déplacement de la salle des enseignants, qui ont désormais un nouvel espace de travail.

Nous observons depuis quelques années une baisse des effectifs dans nos écoles. Cependant, les services périscolaires sont de plus en plus utilisés par les familles, notamment en raison de la fermeture de 2 usines en 2019, qui a poussé les Jouyssiens à travailler plus loin et à avoir davantage besoin de ces services. Nous arrivons souvent à la limite de notre capacité d'accueil et demandons aux familles qui peuvent se passer de ces services de limiter leur utilisation pour laisser de la place à d'autres.

La garderie, bien que chargée, propose des activités variées adaptées à la météo et aux périodes de l'année. Le city stade accueille désormais les séances de sport des écoles.



Cabinet Médical



Grâce à une subvention de la région Ile-de-France, la Commune a lancé la rénovation de l'ancien bâtiment du Centre de Première Intervention (ancien CPI) au profit de la construction d'un cabinet médical complémentaire en face du pôle de Santé déjà existant.

Ces cabinets, complètent l'offre actuel. La municipalité espère qu'ils trouveront rapidement preneur pour le bien de tous.



Boite à Livres

Depuis la rentrée scolaire, une boîte à livre créée par la société DMO de Jouy-sur-Morin, est installée à proximité du stade et du nouveau terrain multisports.

Une boîte à livre permet l'échange d'ouvrages culturels à travers un lieu accessible à tous. Il est possible pour tous les jouyssiens, de venir déposer, récupérer ou consulter les livres de la boîte à livres.



Conseil Municipal des Jeunes

Le 5 octobre 2023, un moment historique a eu lieu à Jouy-sur-Morin avec l'élection du tout premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Ce projet, impulsé par la municipalité, vise à offrir aux jeunes de notre commune une plateforme pour s'impliquer activement dans la vie locale, en les faisant participer à des décisions qui affectent directement leur quotidien. Après une campagne électorale dynamique, marquée par des débats, des

idées novatrices et un fort enthousiasme, les jeunes candidats ont été élus par leurs pairs, témoignant de l'engagement et de la maturité des nouvelles générations. Ce CMJ sera un espace privilégié pour exprimer leurs préoccupations, proposer des projets et participer à la gestion de la ville. L'objectif est de renforcer le lien intergénérationnel et de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la responsabilité. Le 28 novembre dernier, la deuxième élection du CMJ s'est déroulée en mairie de Jouy-sur-Morin. Nous félicitons chaleureusement les nouveaux élus, qui auront la lourde responsabilité de porter la voix de leurs camarades et de contribuer à construire l'avenir de Jouy-sur-Morin. Le Conseil Municipal des Jeunes est une belle promesse d'avenir et une nouvelle étape dans la démocratie participative de notre village.



Le premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a organisé une journée "Nettoyons la nature" pour sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement. Les jeunes élus ont également installé des arceaux à vélo près du nouveau Cityparc, facilitant l'accès à ce lieu pour les cyclistes. De plus, dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, le CMJ a inauguré une fontaine à eau extérieure pour l'école du Centre, permettant aux élèves de s'hydrater tout au long de la journée. Ces actions concrètes illustrent l'implication des jeunes dans la vie de leur commune.





JOUY-SUR-MORIN

*Tu es lycéen et tu habites
Jouy-Sur-Morin ?
Le CCAS de la Commune te
verse une aide de 25€ pour
financer ta carte 'Imagin'R*



*Dépose en Mairie
ou dans la boîte aux lettres:*

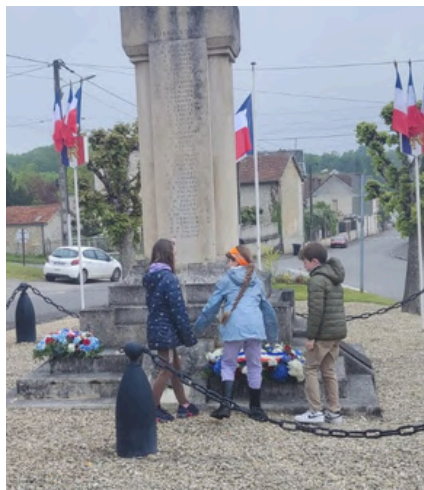
- RIB
- Certificat de scolarité
- Copie de ta carte de transport



Cérémonies

Les commémorations du 11 novembre, du 8 mai et du 14 juillet ont une fois de plus marqué notre histoire et notre mémoire collective. Ces événements ont été l'occasion de rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté et la paix. Ici, quelques photos émouvantes de ces moments de recueillement et de célébration qui ont réuni notre communauté autour des valeurs de solidarité et de fraternité.

Cérémonie du 8 mai



Fête Nationale



Cérémonie du 11 novembre



Festivités

L'année 2024 a débuté sous les meilleurs auspices avec les vœux du maire, marquant un engagement renouvelé pour le bien-être de tous. Les festivités de Pâques ont enchanté petits et grands, offrant des moments de joie et de convivialité. L'inauguration du nouveau cityparc a été un grand succès, un espace moderne et accessible pour toute la famille. Le feu d'artifice du 14 juillet a illuminé notre ciel, symbolisant notre unité nationale. Enfin, le repas des anciens, organisé par le CCAS, a été un moment chaleureux de partage et de reconnaissance.





Infos Pratiques

MAIRIE

1, place du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin
Tél : 01.64.04.07.07
Mail : mairie@jouy-sur-morin.fr

Astreinte élus - en cas d'urgence 07.64.80.11.04

AGENCE POSTALE COMMUNALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'Agence est ouverte à la mairie :

- lundi : 9h à 12h
- Mardi : 9h à 12h
- Mercredi : 9h à 12h
- Jeudi : 9h à 12h
- Vendredi : 9h à 12h
- Samedi : 10h à 12h

Dernière levée du courrier à 15h30 heures du lundi au vendredi et le samedi à 11h30.

POINT RELAIS LECTURE

BIBLIO'2 MORIN

Le point relais lecture est ouvert à côté de l'école du Centre

- Mardi : 16h à 18h
- Jeudi : 16h à 18h
- Samedi : 9h à 12h

CC2M ASSAINISEMENT

9-13, avenue Jean de La Fontaine
77510 Rebais
Standard : 01 64 04 52 45
assainissement@cc2m.fr
Astreinte : 06 75 09 60 12

Les locaux de la CC2M sont ouverts au public :
lundi - mardi - mercredi -
jeudi - vendredi :
8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

S2E77 - SERVICES DES EAUX

23, rue Pasteur
77510 Rebais
Tél. 01 64 04 51 37
<https://www.s2e77.fr/>
Accueil physique et
téléphonique :

- Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Mardi : 9h - 12h / (Fermé le mardi après-midi)
- Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30



MARCHE

Tous les samedis matin de 8h à 12h sur la place de l'Eglise, retrouvez vos commerçants habituels : Maraicher, pépiniériste, boucher/charcutier, légumes secs, ...



DECHETERIE

Rue de la Ferté-Gaucher
77320 Jouy-sur-Morin

L'accès aux déchèteries du SMITOM est gratuit pour les particuliers habitants une des communes situées sur le territoire du SMITOM.

Horaires d'accueil du 1er mars au 31 octobre :

- Lundi : 14h00 - 17h45
- Mardi : 09h00 - 11h45
- Mercredi : 14h-17h45
- Jeudi : 09h00 - 11h45
- Vendredi : 14h00 - 17h45
- Samedi : 09h00 - 17h45
- Dimanche : 09h00 - 11h45.

du 1er novembre au 28 février :

- Lundi : 14h00 - 16h45
- Mardi : 09h00 - 11h45
- Mercredi : 14h00 - 16h45
- Jeudi : 09h00 - 11h45
- Vendredi : 14h00 - 16h45
- Samedi : 10h00 - 11h45 / 14h00 - 16h45
- Dimanche : 09h00 - 11h45.

PÔLE SANTÉ

17 rue du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin

- Dr Lucien KIMVA
médecin généraliste
sur RDV 01.64.04.82.51
- M. DA ROCHA Vincent
Cabinet Infirmier

06.23.75.52.56

- Mme DE PREETSER Sophie
Psychologue

06.88.50.82.98

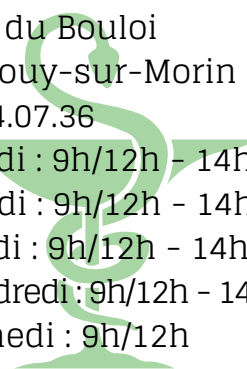
- M. BERAUT Thomas
Ostéopathe

06.81.10.85.08

PHARMACIE DE LA VALLÉE DU MORIN

1 place du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin
01.64.04.07.36

- Lundi : 9h/12h - 14h/19h
- Mardi : 9h/12h - 14h/19h
- Jeudi : 9h/12h - 14h/19h
- Vendredi : 9h/12h - 14h/19h
- Samedi : 9h/12h



MAJORITE MUNICIPALE

L'équipe de la majorité municipale souhaite vous expliquer les raisons de la vente du terrain communal en vue de la création d'un lotissement intergénérationnel. Cette décision s'inscrit dans un projet ambitieux et responsable, au service du bien-être de tous les habitants, et vise à répondre à des besoins urgents en matière de logement et d'aménagement du territoire.

La création d'un lotissement intergénérationnel répond à un double objectif : offrir des logements adaptés aux jeunes familles, mais aussi aux personnes âgées qui souhaitent vieillir dans un cadre agréable, proche de leur famille, tout en restant sur leur commune. Ce projet favorisera la solidarité entre les générations, en permettant aux jeunes familles d'accéder à des maisons modernes et abordables, tout en offrant aux aînés un cadre de vie sécurisé et adapté à leurs besoins.

Ce type de projet permet de lutter contre l'isolement des seniors tout en encourageant la mixité sociale. En favorisant les échanges entre générations, nous renforçons les liens familiaux et sociaux, créant ainsi une véritable communauté solidaire.

Les fonds générés par la vente de ce terrain, bien plus qu'un simple acte financier, seront investis dans deux projets essentiels pour notre commune :

Le premier projet concerne la sécurité de nos habitants face aux risques d'inondation. Notre commune est exposée au ruissellement des eaux et aux inondations, risques qui se sont intensifiés ces dernières années en raison du changement climatique. Une partie des fonds de la vente sera utilisée pour la mise en place de solutions concrètes, comme la création de bassins de rétention, l'amélioration des fossés et la végétalisation des espaces publics. Ces aménagements permettront de réduire significativement les risques pour la population, en protégeant les biens et assurant la sécurité de nos familles.

L'autre concerne la rénovation de notre église, un patrimoine historique précieux qui nécessite 5 millions d'euros de travaux. Ces travaux permettront de restaurer et de moderniser l'église, tout en préservant son caractère historique.

Le projet de vente de ce terrain, dans le cadre de la création d'un lotissement intergénérationnel, est une décision responsable et bénéfique pour l'avenir de notre commune. Il représente une opportunité unique de concilier développement urbain, sécurité de nos habitants et préservation de notre patrimoine .

Nous appelons chacun d'entre vous à soutenir ce projet, qui permettra de construire une commune plus solidaire, plus moderne et plus sûre. Ensemble, nous construisons l'avenir de notre territoire, dans le respect de ses valeurs humaines et environnementales.

Vos élus municipaux - Dynamique Jouyssienne

MINORITES MUNICIPALES

La démocratie locale selon Mr Rousseau et consorts : du tricolore à foison, des drapeaux à gogo, des festivités, des promesses.

Mais sur le fond hors les conceptions discutables de l'équipe Rousseau, aucune idée divergente n'est tolérée, même venant d'un conseiller délégué au patrimoine : menaces répétées d'exclusion, isolement dans les instances, puis exclusion et mise d'office dans l'opposition avec en prime restriction d'expression : seuls 500 caractères espaces compris me sont alloués ici.

Stéphane DEVILLERS

Vous avez sans doute remarqué que sur la dernière gazette il n'y avait pas d'espace d'expression réservé à l'opposition comme l'exige la loi.

Mr le Maire n'ayant pas jugé utile de nous consulter concernant cet espace, ni même de nous convoquer à la commission communication, dont 2 membres de l'opposition font partie. De ce fait le financement de cette gazette aurait dû se faire sur ses deniers propres et non sur le budget communal.

Suite à notre remarque lors du conseil municipal du 13 décembre 2023, il nous a été proposé, en compensation, 2000 caractères supplémentaires sur une prochaine gazette. Proposition que nous avons déclinée puisque un recours a été déposé auprès du Tribunal administratif afin qu'à l'avenir nos droits soient respectés.

Bien qu'en minorité et très limités par l'équipe majoritaire, nous continuerons à représenter les jouyssiens qui nous ont fait confiance et à défendre les intérêts de la commune.

Membres de l'opposition "Ensemble pour Réussir"

BIEN VIVRE

BRUIT : L'AFFAIRE DE TOUS

Le bruit est omniprésent dans notre environnement. Il se manifeste souvent par les véhicules à moteurs non entretenus, trafiqués ou techniquement bruyants : mobylettes, motos, motocross, quads, également par des outils : nettoyeurs haute pression, tondeuses à gazon, broyeur à végétaux, aspirateurs, perceuses, etc., et enfin le bruit engendré par la musique forte.



Il est rappelé que l'arrêté municipal en vigueur, stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon, perceuses et scies électriques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis : de 09h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Il est instamment demandé aux propriétaires de mobylettes, motos, scooters ou quads, d'utiliser des véhicules conformes à la législation, notamment au niveau du bruit.

BRULAGE DES DÉCHETS

Tout brûlage à l'air libre, y compris pour les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres, est strictement interdit. Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie situé sur la commune. Aucun feu à l'air libre ne peut être fait à moins de 200 mètres des habitations. Les déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...), relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Leur brûlage est interdit en vertu des dispositions du règlement sanitaire départemental.

ANIMAUX



La propreté du village n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux ; elle dépend aussi des efforts de chacun. La vie en communauté implique quelques règles élémentaires de savoir-vivre. Nous vous invitons par, conséquent, en tant qu'administré de la Commune, mais aussi en tant que propriétaire d'un chien, à vous y conformer et à assumer vos responsabilités. Il n'y a aucun déshonneur à ramasser les déjections de son animal. Il s'agit, bien au contraire, d'un acte citoyen.

Etat Civil

MARIAGE

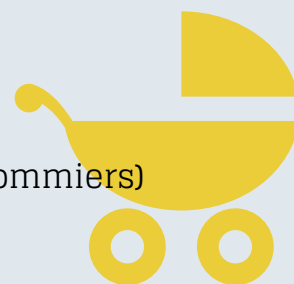
- le 25 mai 2024 entre FERRANT Adrien et GAMBASIO Sophie
- le 8 juin 2024 entre COUPE Ludovic et BENEZIT Séverine
- le 30 juin 2024 entre MARONNE Charles et BLONDEL Chantal
- le 13 juillet 2024 entre DECLEMY Antony et SOARES VALENTE Edwige
- le 27 juillet 2024 entre DELORY Alexandre et BOULARD Justine
- le 7 septembre 2024 entre DA COSTA Alexis et POIX Morgane
- le 2 novembre 2024 entre ANGILLIS Jean-Luc et KOEM Choeut



La municipalité félicite les jeunes mariés et leurs souhaitent beaucoup de bonheur

NAISSANCE

- le 8 janvier 2024 : GILLET-LEGRAND Lyvio Clément (Coulommiers)
- le 9 janvier 2024 : DECLEMY Thibault Grégory Gaëtan (Coulommiers)
- Le 23 janvier 2024 : COLLOT Chris Frédéric Benjamin (Coulommiers)
- Le 30 janvier 2024 : COBELLI Maya (Coulommiers)
- Le 1er avril 2024 : DELABALLE GHISLAIN Alexandre Daniel Thierry (Coulommiers)
- Le 16 août 2024 : NOUVET Esmée Hélène Jeanne (Meauxà)
- Le 12 août 2024 : OGRYZLO MARCHAND Loélya Nathalie Nicole



La municipalité félicite les jeunes parents et souhaite la bienvenue aux jeunes nouveaux jouyssiens

DÉCÈS

- M. MULLER Roger André décédé à Coulommiers le 3 janvier 2024
- Mme LUQUOT Simone Yolande décédée à Coulommiers le 4 janvier 2024
- Mme MAUREL veuve BICHON Josiane décédée à Jouy-sur-Morin le 23 janvier 2024
- M. PERNEL Bernard Georges Edmond décédé à Coulommiers le 12 février 2024
- Mme CLOUD Monique Anne Marie décédée à Coulommiers le 25 février 2024
- M. LASSALLE Roger Emile décédé à Coulommiers le 2 mars 2024
- M. LEMEY Jean-François décédé à Coulommiers le 14 mars 2024
- M. AMEDJKANE Ali décédé à Jouy-sur-Morin le 24 avril 2024
- Mme HUVIER Véronique Huguette Thérèse épouse CLOUD décédée à Jouy-sur-Morin le 3 juin 2024
- Mme GARNARA Ginette Marie décédée à Coulommiers le 22 juin 2024
- Mme PRIEUR Maryse Reine décédée à Coulommiers le 24 juin 2024
- M. DESHAUWER Jean-Pierre Lucien Gaston décédé à Jouy-sur-Morin le 16 septembre 2024
- Mme BAUDRILLARD Marie Charles Marc décédée à La Ferté-Gaucher le 24 septembre 2024
- Mme LAURENT Janine Pierrette décédée à Massy le 24 septembre 2024
- Mme LOMABARD Pierrette Louisette veuve FAHY décédée à La Ferté-Gaucher le 25 septembre 2024
- M. LUYPAERTS Amédée Robert Marcel décédé à Coulommiers le 9 novembre 2024



La municipalité adresse ses plus sincères condoléances aux familles des jouyssiens qui nous ont quittés

FESTIVE PAPETIÈRE

de la fibre à la feuille

14h30 - 19h

ENEZ
FAIRE
DU
PAPIER

Samedi 15 mars 2025
Foyer de Jouy-sur-Morin

SPECTACLE - ATELIERS AUTOUR DU PAPIER
FABRICATION DE PAPIER - OUVERT À TOUS - GRATUIT



COMPAGNIE
SOLEIL SOUS
LA PLUIE

Organisé par la Cie Soleil sous la Pluie, les Compagnons Papetiers de Crèvecœur et du Marais, la Communauté de Communes des 2 Morin et la commune de Jouy-sur-Morin

L'AGENDA DE JOUY-SUR-MORIN

Samedi 11 janvier 2025 :
Cérémonie des Voeux du Maire
au Foyer Communal à 18h



15 Mars 2025 :
Fête de la Pulpe
Nombreuses activités autour de la
fabrication de la pulpe à papier pour les
3ème Festive Papetière

23 mars 2025
Loto organisé par le Flotteur Jouyssien



20 avril 2025
Brocante de Pâques organisée l'association
Part'Age
Chasse aux œufs dans le jardin de l'église et
jeux anciens à l'école du Centre



27 avril 2025
Brocante des couturières organisée par les
Amis des anciens

8 mai 2025
Commémoration du 80e anniversaire de la
fin de la seconde Guerre Mondiale



10 et 11 mai 2025
Festival du Monde organisé par l'association
Mille et une étoiles d'Orient



18 mai 2025
Loto organisé par l'association Les P'tits
Cartables

5 et 6 juillet 2025
Fête patronale et Brocante



13 et 14 juillet 2025
Défilé aux lampions / Feux d'artifice / Bal
Commémoration de la fête nationale
Rondelle - Concert

NOUS CONTACTER

 01.64.04.07.07

Astreinte élus - en cas d'urgence
07.64.80.11.04

 Mairie de Jouy-sur-Morin

 mairie@jouy-sur-morin.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par APR



Mairie de Jouy-sur-Morin
11 place du Bouloir
77320 Jouy-sur-Morin



Lundi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00
Mardi : 8h30/12h00
Mercredi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00
Jeudi : 8h30/12h00
Vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00
Samedi : 10h00/12h00

Responsable de publication : Monsieur le Maire de Jouy-sur-Morin